



Services de sécurité routière de la GRC en Alberta – Fiche d'information sur la conduite avec facultés affaiblies

Dépistage obligatoire d'alcool – sanctions routières immédiates

Saviez-vous que le 18 décembre 2018, le projet de loi C-46 est entré en vigueur au Canada et prévoyait un dépistage

obligatoire d'alcool? Les policiers peuvent demander à tout conducteur intercepté légalement de fournir un échantillon d'haleine pour vérifier sans soupçon raisonnable si le conducteur a consommé de l'alcool.

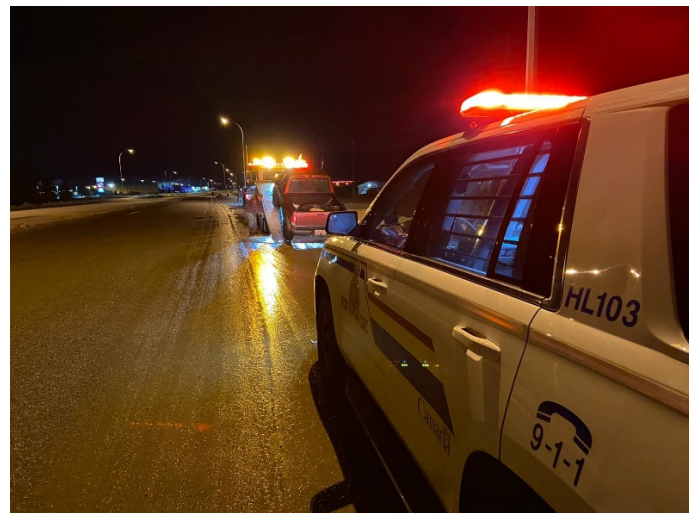


Saviez-vous que le 1^{er} décembre 2020, le projet de loi 21 est entré en vigueur en Alberta et prévoyait des changements au Programme de sanctions routières immédiates?

Le nouveau Programme de sanctions routières immédiates a été lancé le 1^{er} décembre 2020. Il prévoit un éventail complet de conséquences graves, immédiates et accrues. Il s'agit d'un système qui s'est avéré efficace pour réduire considérablement la conduite avec facultés affaiblies dans d'autres territoires de compétence. Les conséquences pour les conducteurs comprennent la suspension du permis de conduire, de nouvelles amendes, la saisie du véhicule, un cours de formation obligatoire et la participation au Programme antidémarrreur obligatoire.

Les conséquences accrues pour la conduite avec facultés affaiblies dans le cadre du nouveau Programme de sanctions routières immédiates comprennent notamment ce qui suit :

- Suspension du permis de conduire pendant 15 mois pour la première infraction; pendant plus longtemps pour les récidivistes;
- Amende de 1 000 \$ pour la première infraction; amendes plus élevées pour les récidivistes
- Saisie du véhicule pendant 30 jours;
- Participation obligatoire à un cours de formation;
- Les conducteurs peuvent payer pour participer au Programme antidémarrreur obligatoire après 90 jours de suspension; période de suspension plus longue pour les récidivistes;
- Selon les circonstances, des accusations en vertu du *Code criminel* peuvent être portées par le policier.



Durant les Fêtes, les Services de sécurité routière de la GRC en Alberta miseront sur les opérations contre la conduite avec facultés affaiblies.

Si vous buvez, ne conduisez pas! Avant le début d'une soirée, planifiez comment vous allez rentrer à la maison de manière sécuritaire. En octobre 2021, la GRC en Alberta a retiré des routes de l'Alberta 698 conducteurs avec facultés affaiblies. Cela représente presque un conducteur avec facultés affaiblies par heure!